



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28 octobre 2014

Délibération n°2014- 35

**Projet de convention régionale et académique pour l'égalité entre les
filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif**

Vu les statuts de l'UEB annexés au décret n°2007-381 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur de l'UEB,

Exposé des motifs :

La présente convention est une déclinaison régionale et académique de la convention interministérielle du 7 février 2013 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif, conclue pour la période 2013-2018.

Une nouvelle impulsion donnée au niveau national met l'accent sur la progressivité de la démarche, structurée par trois chantiers prioritaires.

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes
- Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité
- S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

En effet l'acquisition d'une culture de l'égalité par l'ensemble des personnels, en lien avec leur champ de compétence, est la condition nécessaire de sa transmission aux élèves, apprenti-e-s, stagiaires de la formation tout au long de la vie. L'éducation dès le plus jeune âge à des relations égalitaires et respectueuses, dans un environnement soucieux d'éviter les stéréotypes, est un moyen de permettre aux filles comme aux garçons de s'engager pleinement dans tous les apprentissages et d'élargir leurs compétences.

La mise en œuvre de ces trois chantiers s'inscrit dans la continuité du travail engagé dans le cadre de la convention interministérielle du 29 juin 2006 dont une déclinaison a été signée en Bretagne le 17 novembre 2010. Elle prend appui sur les initiatives et partenariats développés localement, soutenus d'une part par les services de l'Etat - dont tout particulièrement la délégation régionale et les chargées de mission départementales aux droits des femmes - d'autre part par les collectivités territoriales.

Cette convention vise à amplifier la mobilisation de tous les territoires, avec l'ensemble des acteurs et actrices du système éducatif, du préélémentaire à l'enseignement supérieur, de la formation initiale sous statut scolaire ou sous contrat de travail à la formation tout au long de la vie.

Il est proposé à l'UEB de se joindre au partenariat régional et de signer cette convention. Dans ce cadre l'UEB pourra valoriser un certain nombre d'initiatives menées dans le cadre de la formation des docteurs.

Proposition :

Le conseil d'administration approuve le projet de Convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif et autorise le Président de l'UEB à la signer.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

Délibération adoptée

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Pièce jointe au présent document : projet de convention régionale et académique.

Visa du Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.